



Charte éthique interne à l'association

Le bon fonctionnement et le « bien vivre » dans l'association ne peut exister que par le respect de certains principes fondamentaux et règles de bonne conduite. Tous les adhérents (es), et tout particulièrement les responsables, s'engagent à respecter les points suivants :

Chaque nouvel arrivant est reçu par un « accueillant », seul l'accueillant est habilité. L'accueil se fait en tête-à-tête à l'écart des autres adhérents, afin de respecter la confidentialité des propos recueillis.

L'accueillant est celui qui reçoit les nouveaux arrivants. L'obtention du statut « d'accueillant » par un (une) adhérent(e) est déterminée préalablement par le conseil d'administration, après une formation-sensibilisation. Un adhérent n'ayant pas obtenu ce statut n'a en rien le droit de se substituer à un(e) adhérent(e) confirmé(e).

Le respect de l'autre et de sa vie privée est essentiel. Aucune discrimination d'aucune sorte ne sera tolérée.

Le but premier de l'association Équinoxe Nancy n'est en rien d'être un lieu de rencontres ou à vocation libertine.

L'adhérent s'engage à respecter la vie privée des autres, le partage d'informations privées (téléphone, mail, adresse...) ne doit pas se faire sous la contrainte. Le harcèlement systématique, lors des permanences ou hors de l'association, ne sera aucune toléré.

L'adhérent(e) s'engage à respecter les buts et les objectifs fixés par le conseil d'administration dont les responsables ont été élus souverainement lors de l'assemblée générale. Seules les personnes responsables (nommées par le conseil d'administration) ont le droit d'utiliser le nom de l'association ou d'agir en son nom.

Le comportement de l'adhérent(e) doit être en compatibilité avec les buts de l'association Équinoxe Nancy. S'il y a incompatibilité effective et répétitive, l'intéressé(e) sera invité(e) par lettre recommandée avec accusé de réception à se présenter devant le conseil d'administration pour fournir des explications sur les faits qui lui reprochés.

Le cas échéant, suite à cette convocation, le conseil d'administration se réserve le droit d'exclure un(e) adhérent(e). Cette exclusion pourra être temporaire ou définitive, selon la gravité des faits reprochés. Le conseil d'administration se réserve également le droit de relever un adhérent de ses responsabilités.

Les responsables de l'accueil se réuniront régulièrement pour faire le point sur les difficultés rencontrées, les points d'accueil ou d'écoute qui ont pu occasionner un malaise.

Les permanences ont lieu tous les mercredis de 19 h 30 à 21 h 30 et tous les samedis de 14 h à 17 h, 37 Rue Saint-Dizier à Nancy.

Pour contacter le président ou l'un des membres de l'association, un numéro de téléphone ainsi que deux adresses mails sont disponibles : centrelgbt54@gmail.com - www.equinoxe54.com